



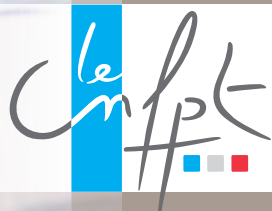
Catégorie

A

INGÉNIEUR.E EN CHEF TERRITORIAL.E

BILAN DES CONCOURS EXTERNE ET INTERNE

SESSION 2017



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| OBSERVATIONS GÉNÉRALES | 3 |
| I. COMPOSITION DES JURYS | 3 |
| 1) CONCOURS EXTERNE ET CONCOURS INTERNE | 3 |
| II. CORRECTEUR.RICE.S | 4 |
| 1) CONCOURS EXTERNE | 4 |
| 2) CONCOURS INTERNE | 5 |
| III. EXAMINATEUR.RICE.S | 6 |
| IV. RAPPORT GÉNÉRAL DU PRÉSIDENT DU JURY | 7 |
| V. SUJETS DES ÉPREUVES ÉCRITES | 12 |
| 1) CONCOURS EXTERNE | 12 |
| 2) CONCOURS EXTERNE | 12 |
| 3) CONCOURS INTERNE | 12 |
| VI. COMMENTAIRES DES CORRECTEUR.RICE.S | 13 |
| 1) CONCOURS EXTERNE ET INTERNE | 13 |
| 2) CONCOURS EXTERNE | 14 |
| 3) CONCOURS INTERNE | 14 |
| VII. EXEMPLES DE SUJETS TIRÉS AU SORT AUX ÉPREUVES ORALES | 15 |
| 1) CONCOURS EXTERNE | 15 |
| 2) CONCOURS INTERNE | 17 |
| VIII. COMMENTAIRES DES EXAMINATEUR.RICE.S | 18 |
| 1) CONCOURS EXTERNE | 18 |
| 2) CONCOURS INTERNE | 18 |
| DONNÉES STATISTIQUES | 19 |
| IX. POSTES OUVERTS AUX CONCOURS | 19 |
| X. CANDIDAT.E.S INSCRIT.E.S | 19 |
| XI. CANDIDAT.E.S ADMIS.ES À CONCOURIR | 19 |
| XII. PROFIL DES CANDIDAT.E.S ADMIS.ES À CONCOURIR | 20 |
| XIII. CANDIDAT.E.S PRÉSENT.E.S | 22 |
| XIV. ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ | 22 |
| 1) NOTES OBTENUES PAR ÉPREUVE PAR LES CANDIDAT.E.S PRÉSENT.E.S | 22 |
| 2) RÉSULTATS D'ADMISSIBILITÉ | 25 |
| XV. CANDIDAT.E.S ADMISSIBLES | 25 |
| XVI. PROFIL DES CANDIDAT.E.S ADMISSIBLES | 26 |
| XVII. ÉPREUVES D'ADMISSION | 27 |
| 1) RÉPARTITION DES CANDIDAT.E.S PRÉSENT.E.S SELON LEURS CHOIX DE MATIÈRES | 27 |
| 2) NOTES OBTENUES PAR ÉPREUVE | 28 |
| 3) MOYENNE GÉNÉRALE PAR CONCOURS | 30 |
| 4) RÉSULTATS D'ADMISSION | 30 |
| XVIII. LAURÉATS | 30 |
| 1) CONDITIONS D'ACCÈS | 30 |
| 2) RÉPARTITION DES CANDIDAT.E.S SELON LEURS CHOIX DE MATIÈRES | 30 |
| XIX. PROFIL DES LAURÉAT.E.S | 31 |

Le concours d'ingénieur.e en chef territoriale.e session 2017 a été ouvert par arrêté du président du Centre national de la fonction publique territoriale en date du 8 juillet 2016, et modifié par arrêté en date du 30 septembre 2016.

Le nombre de postes était ainsi réparti :

Concours externe = 27 postes

Concours interne = 18 postes

La période de retrait des dossiers d'inscription était fixée du lundi 3 octobre au vendredi 28 octobre 2016, avec une date limite de dépôt des dossiers fixée au vendredi 4 novembre 2016.

Le jury s'est réuni le vendredi 3 février 2017 afin de choisir les sujets des épreuves écrites.

Les épreuves écrites se sont déroulées du lundi 20 au mercredi 22 mars 2017, dans l'un des centres d'écrits au choix des candidat.e.s (Paris, Bordeaux, Rennes, Strasbourg, Lyon, Fort-de-France et Saint-Denis-de-la-Réunion).

L'admissibilité a été prononcée par le jury le vendredi 5 mai 2017.

Les épreuves orales ont eu lieu à Paris comme suit :

Concours interne : du 6 au 9 juin et le 20 juin 2017

Concours externe : du 21 au 23 juin 2017

La réunion d'admission s'est tenue le jeudi 29 juin 2017.

I. COMPOSITION DES JURYS

1) CONCOURS EXTERNE ET CONCOURS INTERNE

| | |
|------------------------------------|---|
| Président | Jean-Marc ROSCIGNI Ingénieur en chef territorial Directeur général des services Communauté d'agglomération Ardenne Métropole (08) |
| Suppléant | Béatrice BULO Vice-présidente de l'Eurométropole de Strasbourg (67) |
| Élus locaux | Cécile BARREAU Vice-Présidente du Conseil départemental Département de la Vendée (85) |
| | Béatrice BULO Vice-présidente de l'Eurométropole de Strasbourg (67) |
| | Marie-Hélène RIAMON Conseillère régionale Région Auvergne-Rhône-Alpes (42) |
| Fonctionnaires territoriaux | Hélène CARON Ingénieure en chef territoriale Conseil départemental de la Somme (80) |
| | Dominique DUFAU Ingénieure en chef territoriale Conseil départemental du Tarn (81) |
| | Jean-Marc ROSCIGNI Ingénieur en chef territorial Directeur général des services Communauté d'agglomération Ardenne Métropole (08) |
| Personnalités qualifiées | Pascal FORTOUL Administrateur territorial Directeur général des services Communauté d'agglomération du Pays Voironnais (38) |
| | Jean-Luc PISSALOUX Professeur de droit public Institut d'études politiques - Lyon (69) |
| | Jean-Luc TARREGA Ingénieur en chef territorial Directeur des ressources humaines et des relations sociales Conseil régional Nouvelle Aquitaine (33) |

II. CORRECTEUR.RICE.S

1) CONCOURS EXTERNE

Note de synthèse et de propositions visant à faire l'analyse d'un dossier remis au candidat portant sur un sujet technique à choisir, au moment de son inscription, parmi cinq options.

INGÉNIERIE ENVIRONNEMENTALE :

Monsieur Jérôme PIGÉ

Ingénieur en chef territorial - Communauté urbaine de Bordeaux

Monsieur Nicolas SENECHAU

Ingénieur territorial - SMICVAL du Libournais Haute Gironde

CONSTRUCTIONS PUBLIQUES, GESTION IMMOBILIÈRE, ÉNERGIE :

Monsieur Jean-Louis DESTISON

Ingénieur en chef territorial - Ville de Montpellier

Monsieur Jean-François LENNOZ

Ingénieur en chef territorial - Conseil régional Auvergne - Rhône-Alpes

AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES, DÉPLACEMENTS ET URBANISME :

Monsieur Éric CITERNE

Ingénieur en chef territorial - Communauté urbaine du Grand Reims

Monsieur Joseph SALAMON

Ingénieur en chef territorial - Ville de Livry-Gargan

RÉSEAUX TECHNIQUES URBAINS ET INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES :

Monsieur Jean-François LENNOZ

Ingénieur en chef territorial - Conseil régional Auvergne - Rhône-Alpes

Monsieur Guillaume VALADE

Ingénieur en chef territorial - Communauté d'agglomération Limoges Métropole

SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION :

Monsieur Marcel HAYON

Directeur territorial (en retraite)

Monsieur Nicolas LUBAR

Ingénieur en chef territorial (en retraite)

Note de synthèse et de propositions ayant pour objet de vérifier l'aptitude du candidat à l'analyse d'un dossier portant sur une conduite de projet et soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale.

Monsieur Patrick BRENNER

Administrateur territorial à la région Île-de-France et expert auprès de la Commission européenne

Monsieur Hubert DEGOUL

Ingénieur en chef territorial - Communauté d'agglomération Nîmes Métropole

Monsieur Michel GENNESSEAUX

Ingénieur en chef territorial - Conseil départemental de l'Aisne

Madame Annick GIRAUDOU

Ingénieure en chef territoriale - Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

Composition portant sur une question de la société contemporaine.

Madame Béatrice BULO

Vice-présidente de l'Eurométropole de Strasbourg

Madame Hélène CARON

Ingénieure en chef territoriale - Conseil départemental de la Somme

Monsieur Jean-Marc ROSIGNI

Ingénieur en chef territorial - Communauté d'agglomération Ardenne Métropole

Madame Claudine SAVEAN

Administratrice territoriale - Département de la Meurthe-et-Moselle

2) CONCOURS INTERNE

Note de synthèse et de propositions visant à faire l'analyse d'un dossier remis au candidat portant sur un sujet technique à choisir, au moment de son inscription, parmi cinq options.

INGÉNIERIE ENVIRONNEMENTALE :

Monsieur Jérôme PIGÉ

Ingénieur en chef territorial - Communauté urbaine de Bordeaux

Monsieur Nicolas SENECHAU

Ingénieur territorial - SMICVAL du Libournais Haute Gironde

CONSTRUCTIONS PUBLIQUES, GESTION IMMOBILIÈRE, ÉNERGIE :

Monsieur Jean-Louis DESTISON

Ingénieur en chef territorial - Ville de Montpellier

Monsieur Jean-François LENNOZ

Ingénieur en chef territorial - Conseil régional Auvergne - Rhône-Alpes

AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES, DÉPLACEMENTS ET URBANISME :

Monsieur Éric CITERNE

Ingénieur en chef territorial - Communauté urbaine du Grand Reims

Monsieur Joseph SALAMON

Ingénieur en chef territorial - Ville de Livry-Gargan

RÉSEAUX TECHNIQUES URBAINS ET INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES :

Monsieur Jean-François LENNOZ

Ingénieur en chef territorial - Conseil régional Auvergne - Rhône-Alpes

Monsieur Guillaume VALADE

Ingénieur en chef territorial - Communauté d'agglomération Limoges Métropole

SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION :

Monsieur Marcel HAYON

Directeur territorial (en retraite)

Monsieur Nicolas LUBAR

Ingénieur en chef territorial (en retraite)

Note de synthèse et de propositions ayant pour objet de vérifier l'aptitude du candidat à l'analyse d'un dossier portant sur une conduite de projet et soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale.

Monsieur Pierre-Henri CHAPT

Administrateur territorial - Communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais

Monsieur Philippe FONTAINE

Ingénieur en chef territorial - Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne

Madame Sylvie MAKARENKO

Administratrice territoriale, directrice du Pôle « Seniors » et des actions gérontologiques à la ville de Bordeaux

Monsieur Bruno MALHEY

Administrateur territorial, directeur général des services à la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne

Monsieur Jérôme PIGÉ

Ingénieur en chef territorial - Communauté urbaine de Bordeaux

Monsieur Jean-François PONS

Administrateur territorial - Ville de Beaune et Communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud

Composition portant sur une question de la société contemporaine.

Madame Marianne BERLINER-SOSTHE

Professeure agrégée de sciences économiques et sociales à l'IUT de Nice

Madame Laurence FAUGUE

Professeure agrégée à l'IUT de Cannes

Monsieur Pascal FORTOUL

Administrateur territorial, directeur général des services de la Communauté d'agglomération du Pays voironnais

Monsieur Guy LACOUR

Maître de conférences (en retraite)

Madame Marie-Hélène RIAMON

Conseillère régionale - Conseil régional Auvergne - Rhône-Alpes

Monsieur Jean-Luc TARREGA

Ingénieur en chef territorial - Conseil régional Nouvelle Aquitaine

III. EXAMINATEUR.RICE.S

Épreuve orale facultative de langue vivante étrangère

| | |
|-----------------|--|
| Anglais | Madame Isabelle DEPARDIEU Professeure certifiée d'anglais à l'université de Bourgogne |
| | Madame Faouzia BENDERDOUCHE Maître de conférences en anglais à l'université Paris VI Pierre et Marie Curie |
| | Madame Valérie GACON Professeure d'anglais à l'université de Bourgogne |
| Allemand | Madame Margarete STURM FOUCAULT Maître de conférences en allemand et chargée de mission au Pôle égalité des chances et diversité à l'Institut d'études politiques de Paris |
| | Madame Christine DEMAISON Maître de conférences en allemand à l'université Paris VI Pierre et Marie Curie (en retraite) |
| Espagnol | Madame Stéphanie DECANTE Maître de conférences à l'université Paris X Nanterre-La Défense |
| | Madame Cécilia LOYAU Enseignante vacataire |
| Italien | Madame Sabina CASSANELLI-MODUGNO Professeure d'italien à l'Institut d'études politiques de Paris |
| | Madame Norma ROMANELLI Professeure d'italien et responsable de formation à la Chambre de commerce italienne pour la France |

IV. RAPPORT GÉNÉRAL DU PRÉSIDENT DU JURY

Pour rédiger ce rapport, j'ai pris connaissance de ceux de mes prédécesseurs afin de tenter d'identifier les invariants qui constitueraient autant de clefs à remettre à celles et ceux qui viendront après, qu'elle.il.s soient candidat.e.s ou membres du jury.

Aussi, j'ai essayé d'accomplir cette dernière étape de ma mission – rédiger le rapport du Président du jury - en cherchant à atteindre deux objectifs complémentaires :

- être utile aux candidat.e.s et aux membres de jury des prochains concours ;
- restituer le plus fidèlement possible cette aventure collégiale pour que mes collègues membres du jury puissent s'y reconnaître, et que les candidat.e.s qui se sont présenté.e.s à nous puissent aussi y trouver des éléments de compréhension.

J'espère sincèrement que sa lecture permettra de vérifier l'atteinte de ces deux objectifs.

1. LE JURY

1.1 Diversité et pluralité dans sa composition

Par arrêté du Président du CNFPT, le jury composé d'élu.e.s, de fonctionnaires territoriaux.ales et de personnalités qualifiées offrait une grande diversité géographique, institutionnelle et professionnelle. En effet, les différents niveaux d'administration territoriale de la République étaient représentés entre Régions (2), Départements (3), Intercommunalités (3) et Commune (1).

La grande diversité du jury tenait aussi à la présence :

- d'élu.e.s exerçant des responsabilités au sein d'exécutifs de plusieurs types de collectivités locales (Département, Métropole, Commune) ;
- de fonctionnaires territoriaux.ales en responsabilité issu.e.s des filières technique et administrative ;
- des personnalités qualifiées universitaires.

La diversité de notre jury aura sans doute rendu possible l'expression de points de vue et d'avis complémentaires, nous permettant de constituer un écosystème territorial diversifié, avec des regards croisés et une vraie discussion, qui n'a jamais eu pour but d'imposer un point de vue sur les autres, mais d'éclairer les raisons des différences d'appréciation, pour permettre qu'elles se réduisent, avant éventuellement le passage au vote dans les très rares cas où cela fut la seule solution pour nous départager.

À ma grande surprise, le corps des ingénieur.e.s agronomes était fortement représenté avec le tiers des membres du jury dont le Président, ce qui lui aura sans doute donné une forte coloration de généraliste, avec une solide culture liée aux enseignements des sciences et technologies du vivant qui s'efface ou s'atténue au cours du temps pour laisser de plus en plus de place à l'ouverture liée aux sciences humaines et les outils et méthodes de l'ingénieur.e. Cependant, je ne ferai pas preuve d'esprit de corps, et recommanderai pour les prochains concours, la présence d'ingénieur.e.s de formation plus spécialisé.e.s dans les réseaux et infrastructures.

Au-delà, les membres du jury ont toujours recherché une voie consensuelle pour chaque délibération portant sur les différentes phases du concours :

- choix des sujets pour l'écrit ;
- délibération d'admissibilité ;
- propositions et choix des sujets pour l'entretien de mise en situation professionnelle collective ;
- épreuves orales des deux concours ;
- délibération pour admission et fixation de la liste d'admission.

1.2 Rôle du Président du jury

Drôle de mission et de tâche que celle de Président du jury.

D'abord, il s'agit d'une expérience unique, non renouvelable et dont il faut goûter toute l'intensité et la responsabilité :

- celle d'être dépositaire avec d'autres d'un pouvoir exorbitant, celui de décider du destin professionnel d'hommes et de femmes qui se mettent en situation de risque et entreprennent : rien que pour cette raison qu'elle.il.s en soient tou.te.s remercié.e.s quelle qu'ait été l'issue du concours pour eux.elles ;
- celle de conserver pendant deux semaines la même fraîcheur, le même engagement, et le même intérêt pour tou.te.s les candidat.e.s.

Ensuite, le Président dispose de vraies prérogatives qu'il doit pleinement exercer ; il reste le gardien du temps,

et le garant de la cohérence et de l'unité du jury. Il doit aussi veiller à mettre à l'aise les candidat.e.s pour que chacun.e, au-delà de la solennité du moment, puisse donner le meilleur d'elle.lui-même.

Il lui appartient aussi de laisser les délibérations s'installer et de veiller, sans que cela ne confine à une démarche obsessionnelle ou trop bonapartiste, à rythmer la période entre chaque candidat.e en veillant à ce que les délibérations des membres n'oublient jamais dans la post immédiateté des entretiens, de donner une note, retenir les points positifs et négatifs, et dresser l'appréciation générale dans la fiche de notation remise au CNFPT et consultable par les candidat.e.s.

1.3 Préparation des membres du jury : la recherche de cohésion comme une condition nécessaire de réussite

Le CNFPT a inclus une journée de cohésion des membres du jury le 4 mai 2017.

Elle a été utile pour ;

- définir collégialement les attentes et les objectifs ;
- arrêter une grille d'analyse en veillant à réduire le nombre de critères servant à évaluer les candidat.e.s ;
- créer une dynamique de groupe.

La présence du psychologue expert nous aura permis d'établir :

- une méthode et une grille d'analyse et de recueil de données ;
- une série de questions permettant un débriefing fluide.

Cette journée aura aussi permis d'assurer une formation nous permettant de nous concentrer sur l'évaluation des aptitudes des candidat.e.s, au-delà de leurs connaissances.

Nous avons la chance de rassembler au sein du jury des praticien.ne.s qui pratiquent l'expérience de la gestion des ressources humaines, soit en qualité de membres de direction générale, soit de directeur.rice des ressources humaines, mais peut être conviendrait-il que le moment d'échanges dont nous avons bénéficié avec le psychologue soit plus long. Cela pourrait permettre de réduire encore davantage le risque de tomber dans des préjugés plus ou moins inconscients et autres fausses bonnes idées.

2. LES CANDIDAT.E.S

2.1 Éléments statistiques sommaires

45 postes étaient ouverts dont 18 en interne et 27 en externe. Soit une augmentation de 50 % par rapport aux années 2015 et 2014.

Si le nombre d'inscrit.e.s reste sensiblement constant sur la période 2014/2017, le nombre d'admis.es à concourir progresse nettement de 20 % entre 2017 et 2015. Par contre, le taux de présence baisse considérablement pour passer de 74 % à 56,9 % sur la même période.

Comme les années précédentes, le nombre de candidat.e.s externes présent.e.s en collectivité demeure important ainsi que le nombre de ceux.elles admis.es à concourir : + 18 % entre 2017 et 2015 et + 81 % entre 2017 et 2014. Appliqué aux candidat.e.s internes, ce calcul donne un résultat inférieur pour 2017/2014 avec + 42 % et sensiblement égal à + 21 % pour 2017/2015.

Sur les 475 admis.es à concourir (219 en externe et 256 en interne), 270 se sont présentés avec un taux important pour les internes (71 %) et plus faible pour les externes (41 %).

2.2 Correction des épreuves écrites

Sur les copies, les correcteur.rice.s ont relevé en grande majorité de vrais lieux communs, un manque de nuances, de perspectives et de recul. Beaucoup de copies manquaient d'exemples, d'illustrations avec une présentation très formatée. Les copies qui se démarquaient constituaient une minorité.

Certaines copies présentent, sur le fond et la forme, un niveau très éloigné d'un.e candidat.e titulaire d'un niveau de formation BAC + 5. Au-delà, pour un concours recrutant des cadres futur.e.s dirigeant.e.s territoriaux, ailes, certains défauts sont rédhibitoires :

- absence de plan détaillé et quelquefois de correspondance entre le plan annoncé et le développement de chaque partie et sous-partie ;
- nombreuses fautes d'orthographe ;
- absence de liaisons entre arguments et de transitions entre les idées.

Enfin, la culture générale de certain.e.s candidat.e.s est préoccupante comme ces copies où la citation « Je pense donc je suis » est attribuée à Jean-Jacques Rousseau, ou telle autre avec la fixation du droit de vote des femmes en France à 1973.

La correction est à mon sens importante pour se mettre en condition et se projeter, et je recommanderais volontiers aux futur.e.s membres de jury du concours de s'y essayer.

2.3 Profils des candidat.e.s admissibles

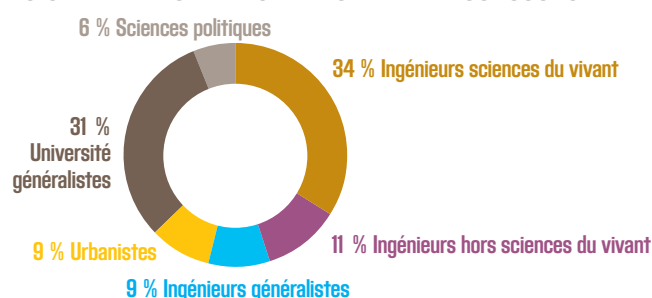
Les femmes et les hommes représentaient respectivement 46 % et 54 % des candidat.e.s présent.e.s à l'oral.

Au niveau des formations initiales des candidat.e.s, pour le concours interne, nous n'avons pas eu ou trop peu d'ingénieur.e.s de formation spécialisé.e.s dans les travaux publics ou les sciences appliquées, hors les sciences du vivant.

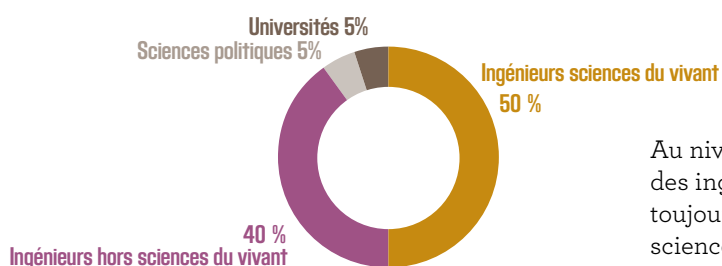
Par contre, il est à noter une représentation importante des ingénieur.e.s généralistes dont notamment, ceux.elles spécialisé.e.s dans les sciences du vivant comme le montrent les graphiques suivants ; 13 % des candidat.e.s internes étaient ingénieur.e.s agronomes.

Cela interroge dans la mesure où les collectivités doivent posséder des compétences et expertises marquées notamment dans les domaines des réseaux et des infrastructures afin d'assurer pleinement leurs missions d'autorités organisatrices de politiques publiques.

RÉPARTITION DES CANDIDAT.E.S PAR FORMATION INITIALE CONCOURS INTERNE

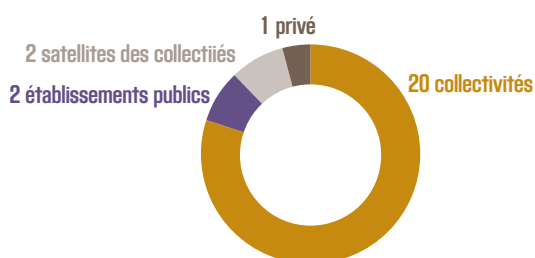


RÉPARTITION DES CANDIDAT.E.S PAR FORMATION INITIALE CONCOURS EXTERNE



Au niveau des candidat.e.s externes, si la présence des ingénieur.e.s des sciences du vivant est toujours forte, celles des ingénieur.e.s « hors sciences du vivant » est plus importante que pour les internes puisqu'elle passe de 11 % à 40 %.

ORIGINE PROFESSIONNELLE DES CANDIDAT.E.S EXTERNES



Enfin, comme les années précédentes, les candidat.e.s externes étaient en très grande majorité en poste en collectivité ou dans un environnement assez proche, comme nous le montre le graphique ci-contre, réalisé à partir des dossiers des candidat.e.s.

La nouvelle formule du concours pourrait peut-être inciter le CNFPT à procéder à une information la plus large possible des jeunes ingénieur.e.s à la sortie de leur école nationale supérieure, pour les inciter et inviter à préparer le concours externe, afin de capter de « vrai.e.s » candidat.e.s externes et diversifier les profils.

3. LE DÉROULEMENT DES ÉPREUVES ORALES : MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE COLLECTIVE ET ENTRETIEN

L'ÉPREUVE DE MISE EN SITUATION (30 MN)

L'édition 2017 du concours d'ingénieur.e en chef restera comme celle ayant connu pour la première fois l'épreuve de mise en situation professionnelle collective pour les candidat.e.s et pour les membres du jury.

Les points suivants méritent à mon sens d'être relevés :

- ces mises en situation professionnelle se sont déroulées de façon apaisée, les candidat.e.s restant assez souvent dans la retenue, et donnant l'impression de ne pas totalement se livrer ;
- l'absence de relations hiérarchiques entre les candidat.e.s aura permis une grande liberté à chacun.e afin de définir et mettre en œuvre sa posture au cours de la mise en situation, même si cette absence de relation hiérarchique a pu en gêner certain.e.s comme l'ont révélé les séances de débriefing ;
- la plupart du temps, les candidat.e.s ont tout fait pour aller au terme des 30 minutes, quitte à relancer le sujet alors qu'elle.il.s avaient globalement conclu ;
- le formatage de l'exercice limite la prise de risque. Aussi avons-nous été agréablement surpris.es des modalités employées par deux groupes de candidat.e.s pour clore l'exercice : pour le premier, les participant.e.s ayant terminé avant le terme fixé, ont attendu patiemment que l'horloge sonne alors que pour le second, les participant.e.s ont décidé de quitter la salle après qu'elle.il.s aient collectivement conclu ;
- la mise en situation aura permis d'identifier les jeux d'acteur.rice.s et même si l'épreuve, aux dires de certain.e.s candidat.e.s, « n'était pas la vraie vie » et ne leur aura pas donné l'occasion de montrer toutes les facettes de leur personnalité, le temps du débriefing aura permis pour les candidat.e.s d'exposer ce que l'exercice collectif n'aurait pas révélé, et a contrario pour le jury, de confirmer certaines tendances entrevues.

Enfin, les durées de la mise en situation collective (30 minutes) et de l'entretien avec le jury (45 minutes) permettent à chaque candidat.e d'être présent.e face à 9 autres personnes pendant plus d'une heure. C'est suffisamment long pour recommander à chaque candidat.e de rester soi-même et d'éviter de tenir des rôles de composition qui peuvent l'épuiser sur la durée tout en contribuant à réduire aussi la patience et la bienveillance du jury.

Aussi, il importe que chaque candidat.e puisse avec sincérité et honnêteté intellectuelle faire état, en conscience, de ses forces et limites en indiquant les moyens qu'elle.il emploie au quotidien ou compte employer pour les repousser, ou tenter de les concilier avec son environnement professionnel. Ainsi, le débriefing mené avec certain.e.s candidat.e.s aura modifié à leur avantage la perception première donnée à l'occasion de la mise en situation.

L'ENTRETIEN AVEC LA/LE CANDIDAT.E

Pour chaque candidat.e, nous disposons d'une fiche descriptive qui constitue un outil précieux : chaque candidat.e est invité.e à détailler sa formation et ses expériences, ainsi qu'à donner les indications qu'elle.il trouve nécessaires et utiles pour le jury, en les développant plus ou moins selon le choix de chacun.e.

Chacun.e des membres du jury aura ainsi pu préparer au mieux l'entretien dans la mesure où le CNFPT nous a transmis ces fiches très tôt.

Nous avons tou.te.s apprécié l'existence de photos sur les dossiers remis par les candidat.e.s externes, et je rejoins les remarques de collègues président.e.s de jury sur la pertinence de pouvoir disposer d'un trombinoscope des candidat.e.s internes et externes.

Au-delà, la définition même de l'épreuve invite expressément à apprécier, en particulier, la « motivation » des candidat.e.s. Devenir ingénieur.e en chef n'est pas une récompense, ni la consécration d'un parcours professionnel, mais la validation de la capacité à franchir un saut qualitatif pour occuper des fonctions relevant du grade d'ingénieur.e en chef, intégrant la gestion de l'imprévu, la stratégie autant que les actions quotidiennes, la proposition d'une vision pour un territoire, l'expression de volonté et de persévérance, le dialogue de gestion et de prospective avec les élu.e.s.

À l'occasion des entretiens, nous avons pu constater globalement un manque de connaissances territoriales assez surprenant au vu du niveau du concours, sur des sujets faisant partie du bagage minimal de la/du cadre dirigeant.e territorial.e : panier de recettes, compétences des récentes lois et des différents niveaux de l'administration territoriale de la République, outils de planification.

Ce niveau de connaissances sur l'environnement territorial est d'autant plus surprenant que nous avons face à nous des candidat.e.s la plupart du temps en poste en collectivité, ayant préparé le concours et réussi les épreuves écrites qui constituent un premier filtre.

De même, à de rares exceptions, les candidat.e.s sont souvent resté.e.s sur leur périmètre métiers et leurs expertises, ne nous donnant pas l'occasion ou l'opportunité d'évaluer leur capacité à gérer des situations imprévisibles, qui constituent assez souvent le cadre de travail des cadres A+.

Au-delà, nous avons pu regretter le formatage des candidat.e.s qui, en majorité, présentaient le même plan en trois parties pour conclure sur le « bonheur qu'elle.il.s auraient à effectuer leur scolarité à l'INET ». Cette façon de faire est sûrement rassurante par la fixation de repères mais elle ne permet pas une réelle différenciation des candidat.e.s.

Par contre, celles et ceux qui se sont risqué.e.s à une présentation plus personnelle ont eu le mérite qui attend celles et ceux qui font preuve d'audace et d'innovation.

Nous avons mis des notes éliminatoires pour des candidat.e.s externes en raison de leur prestation difficilement compréhensible au vu de leur formation initiale, et de leur présence en collectivité.

Force est de constater aussi que certain.e.s candidat.e.s ont eu le vrai talent de rester dans leur « zone de confort » par des réponses longues mais illustrées. Dans ce cas, il appartient au Président du jury de rappeler les candidat.e.s à plus de concision pour laisser aux membres du jury l'occasion de poser des questions qui, sans déstabiliser la.le candidat.e, permettent de l'emmener sur d'autres chemins.

4. CONCLUSION

Ce concours a constitué une vraie aventure humaine pour les candidat.e.s mais aussi pour les membres du jury. Animés par la volonté de donner le meilleur d'eux.elles-mêmes au service du collectif, elle.il.s ont constamment cherché à mettre à l'aise les candidat.e.s pour leur permettre de donner eux.elles aussi le meilleur d'eux.elles-mêmes.

Ce fut aussi une vraie aventure collective où nous avons acquis, je le crois, au fil des heures, au fil des jours, une vraie complicité entre nous. J'ai vraiment été fier d'être le Président de ce jury composé de Mesdames Cécile BARREAU, Béatrice BULOUE, Hélène CARON, Dominique DUFAU, Marie-Hélène RIAMON, et Messieurs Pascal FORTOUL, Jean-Luc PISSALOUX et Jean-Luc TARREGA.

Je veux ici saluer les qualités dont elle.il.s ont fait preuve ; patience, sérieux, attachement, engagement, humour et sens de l'autodérision, et leur très grand degré de consentement à accepter un certain effort de formation et de remise en cause d'eux.elles-mêmes, en espérant avoir pu moi-même accomplir le même effort.

Je veux aussi remercier les membres de l'équipe du CNFPT en charge des concours, pour leur disponibilité, gentillesse, rigueur, et pour nous avoir rendu ces deux semaines des plus faciles.

C'est une expérience unique que de savoir, dès le départ, qu'une aventure ne sera pas reproductible car à de rares exceptions, nul n'est Président ou membre de jury à plusieurs reprises. En effet, ce moment qui s'est étalé en plusieurs périodes de février à juin 2017 ne connaîtra pas de suites pour la grande majorité d'entre nous.

À l'inverse, les lauréat.e.s du concours qui entreront en scolarité à l'INET connaîtront après ce concours, une nouvelle étape dans leur carrière au service des usager.ère.s et des territoires. Cadres dirigeant.e.s territoriaux, elle.il.s vont pouvoir bénéficier d'un environnement riche, diversifié où la diffusion du savoir et de la connaissance seront pour eux.elles le cœur de leurs pratiques pendant douze mois à l'INET. Pour le petit fils d'immigrés italiens que je suis, ce fut un honneur et une charge que la collégialité du jury a permis d'alléger.

Que nos futur.e.s collègues puissent nous revenir animé.e.s de la volonté de servir, de bouger les lignes, d'imaginer des chimères car comme l'écrivait Charles de Gaulle « On ne fait rien de sérieux si on se soumet aux chimères, mais que faire de grand sans elles ? ».

Jean-Marc ROSCIGNI

Juillet 2017

V. SUJETS DES ÉPREUVES ÉCRITES

1) CONCOURS EXTERNE

Note de synthèse et de propositions portant sur un sujet technique :

AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES, DÉPLACEMENTS ET URBANISME

Élargissement du périmètre d'une communauté d'agglomération et élaboration d'un projet de territoire « intelligent et connecté ».

CONSTRUCTIONS PUBLIQUES, GESTION IMMOBILIÈRE, ÉNERGIE

Développement intégré et entretien des infrastructures routières dans un cadre intercommunal.

INGÉNIERIE ENVIRONNEMENTALE

Enjeux de prise en compte du risque d'inondations dans l'aménagement urbain et intégration de la gestion de ce risque dans les futurs espaces publics.

RÉSEAUX TECHNIQUES URBAINS ET INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Gestion économe et innovante du patrimoine bâti d'une collectivité.

SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Projet de direction relatif à la transformation numérique dans une communauté d'agglomération.

2) CONCOURS EXTERNE

Note de synthèse et de propositions soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale.

Cadre et critères d'intervention de l'institution régionale pour la création de Maisons de Services au Public.

Composition portant sur une question de la société contemporaine

La participation du citoyen : frein ou moteur de l'action publique locale ?

3) CONCOURS INTERNE

Note de synthèse et de propositions soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale

Mutualisation des services techniques entre une communauté d'agglomération et ses communes membres.

Composition portant sur une question de la société contemporaine

La sobriété dans l'action publique locale.

VI. COMMENTAIRES DES CORRECTEURS

1) CONCOURS EXTERNE ET INTERNE

Note de synthèse et de propositions portant sur un sujet technique :

AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES, DÉPLACEMENTS ET URBANISME

Bien construit et équilibré, ce sujet stratégique était d'actualité. Il ne revêtait pas de complexité particulière. Le dossier documentaire permettait d'avoir une vision globale des thèses du sujet. Les questions étaient clairement posées et indiquaient le plan à suivre. Dans l'ensemble, les candidat.e.s ont compris et traité l'ensemble des thématiques du sujet. Elle.il.s ont malgré tout eu du mal à formuler de réelles orientations stratégiques du niveau des ingénieur.e.s en chef. Quelques-un.e.s n'ont pas traité séparément les deux questions.

Le niveau est assez hétérogène, avec d'une part un groupe de candidat.e.s de très bon niveau qui a bien géré la synthèse et développé la proposition professionnelle en se positionnant en manager, et d'autre part, un groupe d'un niveau très inférieur aux qualités attendues des ingénieur.e.s en chef. Ceux.elles-ci n'ont pas su synthétiser les documents du dossier documentaire, ni se positionner en managers de projets. Des difficultés de gestion du temps dans le traitement de la deuxième question sont aussi apparues. Cette épreuve a permis aux bon.ne.s candidat.e.s de faire preuve à la fois d'esprit de synthèse, de facultés de proposition, et d'organisation.

CONSTRUCTIONS PUBLIQUES, GESTION IMMOBILIÈRE, ÉNERGIE

La perception par les candidat.e.s de ce sujet clair a été plutôt bonne, mais il apparaît que ces dernier.e.s ont eu du mal à y apporter une réponse à la hauteur des postes qui correspondent au cadre d'emplois des ingénieurs en chef. Il ne semble pas qu'un travail préparatoire ait été effectué avant de prendre part à l'épreuve : la majorité des candidat.e.s n'a pas dû regarder la typologie des postes et des responsabilités qui sont confiées aux lauréat.e.s de ce concours. Les enjeux de la commande passée à travers ce sujet sont souvent incompris.

Les lacunes dans la présentation et dans la relecture des copies mettent en évidence une difficulté de gestion du temps. Au-delà de ces problèmes, un réel manque de hauteur dans le traitement du sujet est à signaler. Souvent, il manque également une approche politique et stratégique permettant une appropriation de la question par l'exécutif. Pour certain.e.s, les réponses techniques sont bonnes mais restent à préciser sur le plan organisationnel.

INGÉNIERIE ENVIRONNEMENTALE

Le sujet de cette épreuve s'intégrait pleinement dans une problématique d'ingénierie environnementale, et incitait à la prise de hauteur et à l'innovation. Il ressort du traitement de celui-ci par les candidat.e.s que la plupart d'entre eux.elles maîtrisent les fondamentaux de la note de synthèse. Le principal défaut relevé est celui d'un propos trop général. La volonté d'être un outil d'aide à la décision de la DGS transparaît trop rarement.

Replacé.e.s en situation professionnelle, les candidat.e.s doivent s'interroger sur la plus-value qu'elle.il.s amènent si elle.il.s ne font que rapporter des propos dont l'él.u.e ou la.le supérieur.e hiérarchique ont sûrement déjà connaissance. Rien ne leur interdit de s'appuyer sur une méthodologie de projet pour organiser et structurer les propositions, mais elle.il.s sont aussi attendu.e.s sur leur capacité à faire des propositions concrètes, argumentées et en rapport avec le sujet. Beaucoup sont resté.e.s sur un format de synthèse et propositions très classique, sans faire l'effort de mettre en évidence leurs compétences et leur expertise technique. Il en résulte donc un niveau global décevant.

RÉSEAUX TECHNIQUES URBAINS ET INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Le sujet de l'épreuve était intéressant, pleinement d'actualité et en lien direct avec les fonctions susceptibles d'être occupées par des ingénieur.e.s en chef. Il a donc permis de bien évaluer les capacités des candidat.e.s à occuper des fonctions correspondant à ce cadre d'emplois. Ce sujet comportait peu de difficultés techniques, qui ont d'ailleurs été identifiées par une majorité de candidat.e.s. Il a été plutôt bien perçu, mais beaucoup de copies font ressortir des difficultés à intégrer toutes ses dimensions. Le lien entre éléments techniques et aspects stratégiques n'est que trop rarement fait.

Le niveau est dans l'ensemble faible. Beaucoup de candidat.e.s n'ont pas compris la logique de l'épreuve, et n'ont pas pris connaissance des attendus de l'épreuve. Indépendamment du fond, rares sont les copies qui ont proposé une synthèse et une proposition structurées et articulées logiquement.

Correspondant au niveau du concours, le sujet de cette épreuve était sélectif. La première question relative au développement d'un système d'information numérique était à bien comprendre pour traiter le sujet. Elle est tirée de nombreux cas réels ayant concerné des directions des systèmes d'information. Maturité et stratégie de dynamique numériques, organisations, changements et méthodologie devaient être intégrés aux questionnements.

Nombre de candidat.e.s n'ont pas bien lu le sujet et ne l'ont pas compris. La majeure partie d'entre eux.elles applique des « recettes théoriques » et semble avoir trop peu pris connaissance du contexte de la collectivité prise en exemple, particulièrement en externe. Si certaines très bonnes copies sont à relever, le niveau général est moyen à faible. Les difficultés de compréhension de la question, mais aussi rédactionnelles (manque de structure) sont trop fréquentes. Les connaissances techniques du métier d'informaticien.ne sont en revanche solides, tant en externe qu'en interne. Elles sont trop rarement complétées par un apport stratégique. Cette épreuve visait à repérer les candidat.e.s à la hauteur des exigences de la transformation numérique. Elle a donc efficacement rempli sa fonction.

2) CONCOURS EXTERNE

Note de synthèse et de propositions soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale.

Les candidat.e.s ont planché sur un sujet vivant, d'actualité et très intéressant. Bien documenté, il devait permettre de cerner les qualités des candidat.e.s. À quelques exceptions près, ce sujet a bien été compris. Le contenu du dossier documentaire est globalement bien appréhendé, mais c'est la réponse à la commande qui est trop souvent imprécise.

Le niveau d'ensemble des copies est donc décevant. Les correcteur.rice.s notent une faiblesse générale sur la partie propositions, très peu détaillée. Sa construction est bien souvent conduite de manière automatique à partir d'un plan formaté dans les préparations au concours. La prise de hauteur et la réflexion stratégique sont trop couramment négligées. Le sujet se prêtait pourtant à un traitement plus percutant, plus personnel. Les questions relatives à l'organisation interne des services et de l'institution sont insuffisamment traitées. Cette épreuve de conduite de projet, inédite, permet de jauger la capacité des candidat.e.s à répondre à des problèmes de gestion et d'organisation quotidiens pour tout.e fonctionnaire territorial.e.

Composition portant sur une question de la société contemporaine

Même si son intitulé revêtait un caractère classique, le sujet se prêtait parfaitement à une épreuve de ce type. Il pouvait permettre aux candidat.e.s de faire état, dans leur démonstration, de références professionnelles sortant du champ de l'ingénieur.e, et ce, quel que soit leur parcours. Ce sujet offrait en effet la possibilité d'apporter des références aux sciences humaines, avec lesquelles les candidat.e.s des filières techniques ne sont pas toujours à l'aise. Elle.il.s devaient également mobiliser des connaissances théoriques générales, et plus spécifiques à la fonction publique territoriale. Les candidat.e.s ont globalement bien perçu le sujet. Le niveau du traitement de celui-ci est en revanche assez pauvre. Elle.il.s semblent avoir été désarçonné.e.s par la prise de position argumentée qui était attendue d'eux.elles.

Beaucoup de copies ont fait ressortir des réflexions binaires collant trop à la question, sans réflexion approfondie. L'apport en termes de culture générale et territoriale déçoit également. De trop nombreux.ses candidat.e.s ont « plaqué » des affirmations sans argumentation ni prise de distance. Certains autres défauts sont rédhibitoires à ce niveau : absence de plan détaillé, de transition entre les idées, nombreuses fautes d'orthographe... Au-delà, les correcteur.rice.s notent le relatif conformisme intellectuel des candidat.e.s et leurs lacunes dans la mobilisation de connaissances pluridisciplinaires. Quelques très bonnes copies doivent cependant être relevées. L'épreuve, soutenue par l'acuité du sujet, était très adaptée au niveau du concours d'ingénieur.e en chef territorial.e.

3) CONCOURS INTERNE

Note de synthèse et de propositions soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale

La thématique choisie pour ce sujet (mutualisation des services) constitue un thème d'actualité tant du point de vue législatif, économique, qu'organisationnel. Celui-ci était donc tout à fait accessible pour le public du concours interne. Les candidat.e.s ont pourtant eu beaucoup de mal à s'approprier le dossier

pour dépasser un propos convenu et général sur la mutualisation de services, et en proposer clairement le cadre et les enjeux. Une bonne partie d'entre eux.elles n'a pas su relever les spécificités du contexte (échelle d'une agglomération dans le domaine des services techniques).

De nombreuses copies ont donc présenté une méthodologie de conduite de projet qui s'avère juste, mais non déclinable en l'état dans les domaines techniques. Fréquentes ont ainsi été les copies vantant les mérites de la mutualisation sans analyser les différentes formes qu'elle peut recouvrir. C'était pourtant précisément ce qui était attendu. Il était donc nécessaire de s'appuyer sur les cas concrets présentés dans le dossier, pour en tirer des éléments d'information précis et pertinents. Une observation similaire peut être faite sur la partie propositions. Il en était attendu une dimension concrète et opérationnelle. Beaucoup n'ont pas intégré cette obligation, en sous-exploitant à nouveau les ressources du dossier. Le style rédactionnel employé est par ailleurs dans certains cas inapproprié. Il résulte de l'ensemble de ces lacunes un niveau général relativement faible. À l'opposé, les meilleurs devoirs ont intégré leurs propositions dans le corps de leur réflexion, donnant une continuité d'analyse.

Les ingénieurs.e.s en chef doivent être en mesure de synthétiser l'environnement juridique, économique, social et budgétaire, et proposer à leur élu.e une stratégie opérationnelle en mesurant les risques encourus. Cette épreuve, discriminante, correspond tout à fait à ces attendus.

Composition portant sur une question de la société contemporaine

Les candidat.e.s ont composé sur un beau sujet d'actualité, qui renvoyait à des exemples vécus et probants issus de leur expérience (en particulier dans le domaine de la gestion stratégique des collectivités), et du sens de l'action publique locale. Le terme de sobriété demandait une analyse fine mais surtout large, qui pouvait permettre aux candidat.e.s de s'exprimer et de convoquer des connaissances variées. Le sujet a été globalement compris par les candidat.e.s, mais des hors-sujets centrés sur l'alcoolisme ont été relevés par l'ensemble des correcteur.rice.s.

Les productions se sont avérées fort inégales, beaucoup ayant été tributaires d'idées toutes faites et de généralités non démontrées, caractérisant un manque de réflexion évident. À de notables exceptions près, le niveau du raisonnement sur l'action publique locale reste décevant. D'un point de vue méthodologique, est apparu un manque de maîtrise des règles de la dissertation (absence d'introduction, de problématique...). L'articulation logique des connaissances et références a souvent été lacunaire. Sur le fond, l'insuffisante prise de recul des candidat.e.s a abouti à certains oublis, comme la préservation des ressources naturelles. Rares ont été les candidat.e.s osant sortir du cadre « scolaire », pour aborder une véritable question de science politique en évitant les inexactitudes et contresens. Cette épreuve intéressante laisse donc aux correcteur.rice.s le regret d'avoir vu trop peu de candidat.e.s oser utiliser pleinement la liberté d'expression dont elle.il.s disposaient.

VII. EXEMPLES DE SUJETS TIRÉS AU SORT AUX ÉPREUVES ORALES

1) CONCOURS EXTERNE

Mise en situation professionnelle collective :

| | |
|--|--|
| Contexte | Le Maire de la ville-centre, par ailleurs Président de la communauté urbaine, a pris l'engagement de baisser l'imposition des ménages résidant sur sa commune. Après trois ans de baisse effective, le Département décide quant à lui d'augmenter les impôts fonciers dans une proportion qui va annuler les gains obtenus les deux premières années. |
| Problématique proposée | Le Maire souhaite tenir son engagement sans s'engager dans un conflit avec la Présidente du Conseil départemental qui partage les mêmes options politiques et vous demande un plan d'actions et de mesures permettant d'accentuer encore la baisse des impôts. |
| Fonctions occupées par les candidat.e.s | Directeur.rice des finances Directeur.rice du patrimoine Chef.fe de projet développement durable Directeur.rice des services techniques |

| | |
|--|--|
| Contexte | La DSP du réseau de chaleur urbain au fuel arrive à terme au bout de 30 ans. Ce réseau alimente actuellement 2 000 logements sociaux et pourrait s'étendre à de nombreuses copropriétés voisines et équipements publics. C'est l'occasion de mettre à plat les enjeux et les solutions de chauffage collectif de l'un des quartiers les plus denses de la commune. L'équipe municipale s'interroge sur le maintien ou pas en DSP de ce réseau et sa bascule au gaz ou au bois et a commandité une étude. |
| Problématique proposée | L'adjointe au développement durable et l'adjoint au logement s'affrontent sur la solution à retenir. Le DGS demande une note d'arbitrage aux services. |
| Fonctions occupées par les candidat.e.s | Directeur.rice de l'office de l'habitat Directeur.rice des affaires juridiques Directeur.rice du développement durable et de l'énergie Directeur.rice des services à la population |

Anglais

- Why it matters that Google Home can now identify you by voice?
(*The Washington Post*, April 21, 2017)
- Cash-strapped schools offer virtual summer Learning
(*Chicago Tribune*, May 3, 2017)
- Energy sector faces struggle to find the female engineers of the future
(*The Observer*, January 28, 2017)
- Should Massachusetts provide financial aid to private colleges?
(*The Boston Globe*, May 16, 2017)
- Brexit: How much of a generation gap is there?
(*BBC News Magazine*, June 24, 2016)
- Massive ransomware cyber-attack hits nearly 100 countries around the world
(*The Guardian*, May 15, 2017)
- The Trump news you missed: he asked Comey to jail journalists
(*The Guardian*, May 17, 2017)
- The Unfreeing of American Workers
(*The New York Times*, May 22, 2017)
- Germany's apprenticeship scheme success may be hard to replicate
(*The Financial Times*, April 21, 2017)

Espagnol

- Tarifa, vigilancia y rescate
(*El País*, 1^{er} juin 2017)
- Los españoles desconfían de la independencia de los jueces y fiscales ante la corrupción
(*El País*, 2 juin 2017)

Italien

- I valori su cui scommettere nel disordine delle ideologie
(*Il Corriere della sera*, 14 mai 2016)
- Ecco la prova : se leggi sei più felice
(*L'Espresso*, 30 octobre 2015)

2) CONCOURS INTERNE

Mise en situation professionnelle collective avec le jury

| | |
|--|---|
| Contexte | La mutualisation des services existe entre la commune D et la communauté d'agglomération CA depuis plus de 10 ans. Ce canal historique a permis le transfert de plus de 250 agents communaux des fonctions supports et des fonctions techniques. |
| Problématique proposée | Le Président, par ailleurs Maire de la Ville-centre, se rend compte que cette mutualisation quasi exclusive entre ces deux collectivités dont il dirige l'exécutif, risque à terme de poser problème avec les communes rurales de la communauté (près de 60 en nombre) qui pourraient se sentir exclues, et ne fait pas l'objet d'un pilotage assez professionnel. Il demande des propositions d'adaptation et de diversification. |
| Fonctions occupées par les candidat.e.s | Directeur.rice des services techniques Directeur.rice des ressources humaines Directeur.rice des finances Directeur.rice de projet mutualisation |

| | |
|--|---|
| Contexte | La modernisation de l'administration et le développement des nouvelles technologies et des systèmes d'information impliquent la dématérialisation d'un grand nombre de pièces et de processus. La commune de BAR L'ÉTANG souhaite lancer un projet de modernisation de l'administration et veut définir un schéma général de déploiement. |
| Problématique proposée | Le Maire demande une étude détaillée sur le sujet assortie d'un plan d'action en vue d'un déploiement progressif sur une période de 18 mois. |
| Fonctions occupées par les candidat.e.s | Directeur.rice des services techniques Directeur.rice des ressources humaines Directeur.rice des finances Directeur.rice des systèmes d'information |

Allemand

- Hartz IV: Immer mehr Kinder auf staatliche Leistungen angewiesen
(*Zeit Online*, 22 mai 2017)
- Rechtsextremismus: Wo sich Fremdenfeindlichkeit breitmacht
(*Zeit Online*, 18 mai 2017)

Anglais

- The most common reason people quit their \$200,000 tech jobs
(*The Washington Post*, April 30, 2017)
- Tech might be trendy, but engineering is essential
(*The Irish Times*, March 21, 2017)
- World's largest vertical farm grows without soil, sunlight or water in Newark
(*The Guardian*, August 14, 2016)
- Drone complaints soar as concerns grow over snooping
(*The Guardian*, April 3, 2017)
- One hour of activity needed to offset harmful effects of sitting at a desk
(*The Guardian*, July 26, 2016)
- In some rural counties, hunger is rising, but food donations aren't
(*NPR News*, October 18, 2016)
- '13 Reasons Why' poses risks but also opportunities, experts say
(*The Independent*, May 20, 2017)
- A sense of belonging: the case for more communal living in the UK
(*The Guardian*, June 30, 2016)

- Hot? You can cool down by suiting up in this high-tech fabric
(*The Los Angeles Times*, September 1, 2016)

Italien

- La riforma delle agenzie ambientali è legge: via libera definitivo da Montecitorio
(*La Repubblica*, 15 juin 2016)

Espagnol

- La Antártida está reverdeciendo,
(*El País*, 18 mai 2017)
- Un futuro para megalópolis y minipueblos
(*El País*, 2 juin 2017)

VIII. COMMENTAIRES DES EXAMINATEUR.RICE.S

1) CONCOURS EXTERNE

Anglais

Les examinatrices ont constaté que le niveau général d'anglais n'est pas conforme à un concours de catégorie A+. Le lexique des candidat.e.s est pauvre, et pour certain.e.s, truffé de gallicismes. L'épreuve de traduction et l'entretien avec le jury ne semblent pas avoir été suffisamment préparés, d'où des résultats plutôt faibles. La majorité des notes se sont échelonnées entre 5 et 8.

Espagnol

Dans l'ensemble, les candidat.e.s examiné.e.s ont fait preuve de qualités de traduction, et d'une bonne aisance dans la conversation.

Italien

Les candidat.e.s sont globalement à l'aise dans l'expression orale et démontrent une compétence satisfaisante de la langue.

2) CONCOURS INTERNE

Allemand

Les examinatrices ont noté le très grand contraste entre candidat.e.s : certain.e.s n'avaient que quelques réminiscences d'un allemand appris à l'école. D'autres au contraire ont conservé un bon niveau linguistique, notamment acquis lors d'études en Allemagne. De bonnes connaissances de l'actualité sont également à relever.

Anglais

De très bonnes prestations de la part de candidat.e.s ayant un bon niveau, et qui semblent s'être préparé.e.s à l'épreuve. D'autres sont arrivé.e.s sans savoir ce que le jury attendait d'eux.elles. La compréhension des sujets n'a pas posé de problème majeur, et certain.e.s ont même exprimé leur intérêt pour les discussions menées lors des entretiens.

Italien

Malgré quelques fragilités de grammaire et de prononciation, le niveau général est bon.

IX. POSTES OUVERTS AUX CONCOURS

Concours externe 27 postes

Concours interne 18 postes

soit un total de 45 postes

X. CANDIDAT.E.S INSCRIT.E.S

| | Externe | Interne | TOTAL |
|--------------|------------|------------|------------|
| PARIS | 121 | 101 | 222 |
| LYON | 68 | 54 | 122 |
| BORDEAUX | 33 | 51 | 84 |
| RENNES | 20 | 17 | 37 |
| STRASBOURG | 18 | 20 | 38 |
| MARTINIQUE | 14 | 11 | 25 |
| LA RÉUNION | 8 | 9 | 17 |
| TOTAL | 282 | 263 | 545 |

XI. CANDIDAT.E.S ADMIS.ES À CONCOURIR

L'étude de la recevabilité des candidatures a été effectuée avant les épreuves écrites par l'autorité organisatrice. Certain.e.s candidat.e.s du concours externe, qui avaient jusqu'au premier jour des épreuves écrites pour produire une décision favorable de la commission d'équivalence de diplômes, ont pris part aux épreuves sans ce document. Leur candidature a donc été rejetée après les épreuves écrites.

| | Candidat.e.s inscrit.e.s | Candidat.e.s admis.e.s à concourir | Candidat.e.s présent.e.s |
|------------------|--------------------------|------------------------------------|--------------------------|
| Concours externe | 282 | 219 | 91 |
| Concours interne | 263 | 256 | 181 |
| TOTAL | 545 | 475 | 272 |

• Conditions requises pour concourir

CONCOURS EXTERNE

| | Candidats admis à concourir | % de répartition |
|---|-----------------------------|------------------|
| Diplôme requis | 171 | 78 % |
| Décision favorable de la commission d'équivalence de diplômes | 17 | 7,5 % |
| Dispense de diplôme (3 enfants, sportifs de haut niveau) | 31 | 14,5 % |
| TOTAL | 219 | 100% |

CONCOURS INTERNE

| | Candidats admis à concourir |
|--|-----------------------------|
| Ancienneté : 7 ans au 1 ^{er} janvier 2015 | 256 |

• Motifs de non admission à concourir au concours externe :

- Absence du diplôme requis ou de décision favorable de la commission : 48
- Décision défavorable de la commission d'équivalence de diplômes : 9
- Dossier envoyé hors délais : 4
- Pièces manquantes : 2

• Motifs de non admission à concourir au concours interne :

- Ancienneté insuffisante : 4
- Dossier envoyé hors délais : 3

XII. PROFIL DES CANDIDAT.E.S ADMIS.ES À CONCOURIR

ÂGE

| | Concours externe | Concours interne | TOTAL |
|--------------|------------------|------------------|------------|
| - de 25 ans | 22 | 0 | 22 |
| 25 - 29 ans | 46 | 0 | 46 |
| 30 - 34 ans | 42 | 24 | 66 |
| 35 - 39 ans | 44 | 61 | 105 |
| 40 - 44 ans | 32 | 78 | 110 |
| 45 - 49 ans | 21 | 49 | 70 |
| 50 - 54 ans | 10 | 32 | 42 |
| 55 - 59 ans | 2 | 11 | 13 |
| + de 60 ans | 0 | 1 | 1 |
| TOTAL | 219 | 256 | 475 |

SEXE

| | Concours externe | Concours interne | TOTAL |
|--------------|------------------|------------------|------------|
| Femmes | 85 | 88 | 173 |
| Hommes | 134 | 168 | 302 |
| TOTAL | 219 | 256 | 475 |

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE

| | Concours externe | Concours interne | TOTAL |
|-------------------------|------------------|------------------|------------|
| Auvergne - Rhône-Alpes | 27 | 26 | 53 |
| Bourgogne-Franche-Comté | 7 | 4 | 11 |
| Bretagne | 4 | 8 | 12 |
| Centre-Val de Loire | 8 | 4 | 12 |
| Corse | 2 | 4 | 6 |
| Étranger | 3 | 0 | 3 |
| Grand Est | 19 | 23 | 42 |
| Guadeloupe | 3 | 4 | 7 |
| Guyane | 2 | 3 | 5 |
| Hauts-de-France | 17 | 25 | 42 |
| Île-de-France | 49 | 47 | 96 |
| Martinique | 7 | 3 | 10 |
| Mayotte | 2 | 0 | 2 |
| Normandie | 6 | 8 | 14 |
| Nouvelle Aquitaine | 19 | 36 | 55 |
| Occitanie | 15 | 30 | 45 |
| PACA | 13 | 16 | 29 |
| Pays de la Loire | 10 | 6 | 16 |
| La Réunion | 6 | 9 | 15 |
| TOTAL | 219 | 256 | 475 |

PRÉPARATION SUIVIE

| | Concours externe | Concours interne |
|--------------------|------------------|------------------|
| CNFPT | 9 | 68 |
| Autres | 67 | 34 |
| Pas de préparation | 143 | 154 |
| TOTAL | 219 | 256 |

NIVEAU D'ÉTUDES

| | Externe | Interne | TOTAL |
|------------------|---|------------|------------|
| Non renseigné | 5 | 3 | 8 |
| BEP/CAP/Brevet | 8 candidat.e.s de niveaux inférieurs à Bac + 5 ont fait l'objet d'une dispense de diplôme (pères ou mères de trois enfants ou plus, sportif.ve.s de haut niveau). | 1 | 2 |
| BAC | | 7 | 8 |
| BAC+2 | | 14 | 17 |
| BAC + 3 | | 10 | 11 |
| BAC + 4 | | 13 | 15 |
| Au-delà de BAC+4 | 206 | 208 | 414 |
| TOTAL | 219 | 256 | 475 |

XIII. CANDIDAT.E.S PRÉSENT.E.S

| | Externe | Interne | TOTAL |
|--------------|-----------|------------|------------|
| PARIS | 39 | 67 | 106 |
| LYON | 16 | 37 | 53 |
| STRASBOURG | 7 | 35 | 42 |
| BORDEAUX | 7 | 15 | 22 |
| RENNES | 10 | 12 | 22 |
| MARTINIQUE | 5 | 7 | 12 |
| LA RÉUNION | 5 | 8 | 13 |
| TOTAL | 89 | 181 | 270 |

Deux candidat.e.s du concours externe, qui avaient jusqu'au premier jour des épreuves écrites pour produire une décision favorable de la commission d'équivalence de diplômes, ont pris part aux épreuves sans ce document. Leur candidature ayant été rejetée à l'issue des épreuves, elle.i.l.s ne sont pas comptabilisé.e.s dans ce tableau de répartition des présent.e.s par centre.

ÉPREUVES ÉCRITES : CHOIX DES OPTIONS

Répartition des candidat.e.s présent.e.s au concours interne, selon le choix de l'option à l'écrit (1^{ère} épreuve)

| Option | Externe | Interne |
|---|---------|---------|
| Aménagement des territoires, déplacements et urbanisme | 17 | 44 |
| Constructions publiques, gestion immobilière, énergie | 24 | 37 |
| Ingénierie environnementale | 21 | 35 |
| Réseaux techniques urbains et infrastructures routières | 13 | 35 |
| Systèmes d'information et de communication | 14 | 30 |

XIV. ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

1) NOTES OBTENUES PAR ÉPREUVE PAR LES CANDIDAT.E.S PRÉSENT.E.S

Concours externe

Note de synthèse et de propositions portant sur un sujet technique :

OPTION : AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES, DÉPLACEMENTS ET URBANISME

| | Présent.e.s | Admissibles | Lauréat.e.s |
|--------------|-------------|-------------|-------------|
| Note moyenne | 10,59 | 13,63 | 14,10 |
| Note maximum | 16 | 16 | 16 |
| Note minimum | 5 | 8,5 | 12 |
| Notes : 10 | 10 | 7 | 5 |

OPTION : CONSTRUCTIONS PUBLIQUES, GESTION IMMOBILIÈRE, ÉNERGIE

| | Présent.e.s | Admissibles | Lauréat.e.s |
|--------------|-------------|-------------|-------------|
| Note moyenne | 9,08 | 11,40 | 11,5 |
| Note maximum | 12,5 | 12,5 | 12,5 |
| Note minimum | 4,5 | 11 | 11 |
| Note > 10 | 7 | 5 | 3 |

OPTION : INGÉNIERIE ENVIRONNEMENTALE

| | Présent.e.s | Admissibles | Lauréat.e.s |
|--------------|-------------|-------------|-------------|
| Note moyenne | 8,76 | 12,20 | 13,25 |
| Note maximum | 14 | 14 | 14 |
| Note minimum | 3 | 10,5 | 12,5 |
| Note > 10 | 7 | 5 | 2 |

OPTION : RÉSEAUX TECHNIQUES URBAINS ET INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

| | Présent.e.s | Admissibles | Lauréat.e.s |
|--------------|-------------|-------------|-------------|
| Note moyenne | 6,46 | 10,33 | 10 |
| Note maximum | 11 | 11 | 11 |
| Note minimum | 1,5 | 9 | 9 |
| Note > 10 | 2 | 2 | 1 |

OPTION : SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

| | Présent.e.s | Admissibles | Lauréat.e.s |
|--------------|-------------|-------------|-------------|
| Note moyenne | 8,46 | 13 | - |
| Note maximum | 14 | 14 | - |
| Note minimum | 4 | 12 | - |
| Note > 10 | 5 | 2 | - |

Note de synthèse et de propositions soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale

| | Présent.e.s | Admissibles | Lauréat.e.s |
|--------------|-------------|-------------|-------------|
| Note moyenne | 8,93 | 10,87 | 11,08 |
| Note maximum | 13,5 | 13,5 | 13 |
| Note minimum | 4 | 9 | 9,5 |
| Note > 10 | 24 | 14 | 11 |

Composition portant sur une question de la société contemporaine

| | Présent.e.s | Admissibles | Lauréat.e.s |
|--------------|-------------|-------------|-------------|
| Note moyenne | 9,85 | 12,79 | 13 |
| Note maximum | 16,5 | 16,5 | 14,5 |
| Note minimum | 3,75 | 9 | 10,5 |
| Note > 10 | 42 | 21 | 12 |

Concours interne

Note de synthèse et de propositions portant sur un sujet technique :

OPTION : AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES, DÉPLACEMENTS ET URBANISME

| | Présent.e.s | Admissibles | Lauréat.e.s |
|--------------|-------------|-------------|-------------|
| Note moyenne | 10 | 13,32 | 13,69 |
| Note maximum | 16 | 16 | 16 |
| Note minimum | 4 | 10 | 10 |
| Note > 10 | 20 | 13 | 7 |

OPTION : CONSTRUCTIONS PUBLIQUES, GESTION IMMOBILIÈRE, ÉNERGIE

| | Présent.e.s | Admissibles | Lauréat.e.s |
|--------------|-------------|-------------|-------------|
| Note moyenne | 9,84 | 12,08 | 12,13 |
| Note maximum | 13 | 13 | 13 |
| Note minimum | 6 | 11 | 11 |
| Note > 10 | 18 | 6 | 3 |

OPTION : INGÉNIERIE ENVIRONNEMENTALE

| | Présent.e.s | Admissibles | Lauréat.e.s |
|--------------|-------------|-------------|-------------|
| Note moyenne | 9,97 | 11,97 | 12,41 |
| Note maximum | 15 | 15 | 15 |
| Note minimum | 3 | 9 | 10,5 |
| Note > 10 | 20 | 8 | 6 |

OPTION : RÉSEAUX TECHNIQUES URBAINS ET INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

| | Présent.e.s | Admissibles | Lauréat.e.s |
|--------------|-------------|-------------|-------------|
| Note moyenne | 8,40 | 12 | 14 |
| Note maximum | 15,5 | 15,5 | 15,5 |
| Note minimum | 3,5 | 8 | 13 |
| Note > 10 | 7 | 3 | 3 |

OPTION : SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

| | Présent.e.s | Admissibles | Lauréat.e.s |
|--------------|-------------|-------------|-------------|
| Note moyenne | 8,22 | 14,17 | 16,5 |
| Note maximum | 16,5 | 16,5 | 16,5 |
| Note minimum | 3 | 13 | 16,5 |
| Note > 10 | 9 | 3 | 1 |

Note de synthèse et de propositions soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale

| | Présent.e.s | Admissibles | Lauréat.e.s |
|--------------|-------------|-------------|-------------|
| Note moyenne | 9,50 | 12,20 | 12,02 |
| Note maximum | 16 | 16 | 16 |
| Note minimum | 4 | 7,5 | 7,5 |
| Note > 10 | 69 | 31 | 17 |

Composition portant sur une question de la société contemporaine

| | Présent.e.s | Admissibles | Lauréat.e.s |
|--------------|-------------|-------------|-------------|
| Note moyenne | 8,49 | 12,57 | 12,36 |
| Note maximum | 16 | 16 | 14,70 |
| Note minimum | 2 | 8,5 | 8,5 |
| Note > 10 | 54 | 34 | 21 |

2) RÉSULTATS D'ADMISSIBILITÉ

- 127,5 points pour le **concours externe**, soit une moyenne de 10,63 sur 20
=> 23 candidat.e.s admissibles
- 150 points pour le **concours interne**, soit une moyenne de 11,54 sur 20
=> 37 candidat.e.s admissibles.

XV. CANDIDAT.E.S ADMISSIBLES

| | Externe | Interne | TOTAL |
|------------|---------|---------|-------|
| PARIS | 11 | 16 | 27 |
| LYON | 6 | 2 | 8 |
| STRASBOURG | 2 | 6 | 8 |
| BORDEAUX | 2 | 8 | 10 |
| RENNES | 1 | 3 | 4 |
| LA RÉUNION | 0 | 1 | 1 |
| MARTINIQUE | 1 | 1 | 2 |
| TOTAL | 23 | 37 | 60 |

XVI. PROFIL DES CANDIDAT.E.S ADMISSIBLES

CONDITIONS D'ACCÈS (CONCOURS EXTERNE)

| | Candidat.e.s admissibles | % de répartition |
|---|-----------------------------|------------------|
| Diplôme requis | 18 | 78,3 % |
| Décision favorable de la commission d'équivalence de diplômes | 1 | 4,3 % |
| Dispense de diplôme (3 enfants, sportifs de haut niveau) | 4 | 17,4 % |
| TOTAL | 23 | 100 % |

ÂGE

| | Externe | Interne | TOTAL |
|-----------------|-----------|-----------|-----------|
| Moins de 25 ans | 0 | 0 | 0 |
| 25 – 29 ans | 2 | 0 | 2 |
| 30 – 34 ans | 5 | 6 | 11 |
| 35 – 39 ans | 10 | 11 | 21 |
| 40 – 44 ans | 3 | 8 | 11 |
| 45 – 49 ans | 2 | 10 | 12 |
| 50 – 54 ans | 1 | 2 | 3 |
| 55 – 59 ans | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 23 | 37 | 60 |

SEXE

| | Externe | Interne | TOTAL |
|--------------|-----------|-----------|-----------|
| FEMMES | 10 | 18 | 28 |
| HOMMES | 13 | 19 | 32 |
| TOTAL | 23 | 37 | 60 |

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE

| | Externe | Interne | TOTAL |
|-------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Auvergne-Rhône-Alpes | 2 | 0 | 2 |
| Bourgogne-Franche-Comté | 2 | 1 | 3 |
| Centre-Val de Loire | 4 | 0 | 4 |
| Corse | 0 | 1 | 1 |
| Grand Est | 1 | 7 | 8 |
| Guyane | 1 | 1 | 2 |
| Hauts-de-France | 1 | 4 | 5 |
| Île-de-France | 4 | 8 | 12 |
| Normandie | 1 | 2 | 3 |
| Nouvelle Aquitaine | 2 | 7 | 9 |
| Occitanie | 4 | 2 | 6 |
| PACA | 1 | 2 | 3 |
| Pays de la Loire | 0 | 1 | 1 |
| Réunion | 0 | 1 | 1 |
| TOTAL | 23 | 37 | 60 |

PRÉPARATION SUIVIE

| | Externe | Interne | TOTAL |
|--------------------|-----------|-----------|-----------|
| Préparation | 11 | 24 | 35 |
| Pas de préparation | 12 | 13 | 25 |
| TOTAL | 23 | 37 | 60 |

ORGANISME DE FORMATION DE PRÉPARATION

| | Externe | Interne | TOTAL |
|--------------|-----------|-----------|-----------|
| CNFPT | 3 | 22 | 25 |
| Autres | 8 | 2 | 10 |
| TOTAL | 11 | 24 | 35 |

NIVEAU D'ÉTUDES

| | Externe | Interne | TOTAL |
|----------------|--|-----------|-----------|
| Bac+4 | 1 candidat.e admissible de niveau Bac + 4 a fait l'objet d'une dispense de diplôme | 0 | 1 |
| Bac +5 ou plus | 22 | 37 | 59 |
| TOTAL | 23 | 37 | 60 |

XVII. ÉPREUVES D'ADMISSION

1) RÉPARTITION DES CANDIDAT.E.S PRÉSENT.E.S SELON LEURS CHOIX DE MATIÈRES

CONCOURS EXTERNE

| ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION | |
|---------------------------|------------------------|
| Matières | Nombre de candidat.e.s |
| Anglais | 19 |
| Espagnol | 2 |
| Italien | 2 |
| TOTAL | 23 |

CONCOURS INTERNE

| ÉPREUVE ÉCRITE FACULTATIVE D'ADMISSION | |
|--|------------------------|
| Matières | Nombre de candidat.e.s |
| Allemand | 3 |
| Anglais | 24 |
| Espagnol | 2 |
| Italien | 1 |
| TOTAL | 30 |

2) NOTES OBTENUES PAR ÉPREUVE

CONCOURS EXTERNE

| CONVERSATION AVEC LE JURY (coef. 5) | | |
|-------------------------------------|-------------|-------------|
| | Admissibles | Lauréat.e.s |
| Moyenne | 9,57 | 13,08 |
| Note maximum | 18 | 18 |
| Note minimum | 3 | 9 |
| Notes supérieures à 10 | 11 | 11 |

| MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE COLLECTIVE (coef. 2) | | |
|--|-------------|-------------|
| | Admissibles | Lauréat.e.s |
| Moyenne | 9,39 | 12,08 |
| Note maximum | 15 | 15 |
| Note minimum | 4 | 7 |
| Notes supérieures à 10 | 9 | 9 |

| ANGLAIS (coef. 1) | | |
|----------------------|-------------|-------------|
| | Admissibles | Lauréat.e.s |
| Moyenne | 8,63 | 9,28 |
| Note maximum | 20 | 20 |
| Note minimum | 2 | 5 |
| Note supérieure à 10 | 7 | 4 |

| ESPAGNOL (coef. 1) | | |
|------------------------|-------------|-------------|
| | Admissibles | Lauréat.e.s |
| Moyenne | 15,25 | |
| Note maximum | 15,5 | |
| Note minimum | 15 | |
| Notes supérieures à 10 | 2 | |

| ITALIEN (coef. 1) | | |
|----------------------|-------------|-------------|
| | Admissibles | Lauréat.e.s |
| Moyenne | 16,75 | 15,5 |
| Note maximum | 18 | 15,5 |
| Note minimum | 15,5 | 15,5 |
| Note supérieure à 10 | 2 | 1 |

CONCOURS INTERNE

| ENTRETIEN AVEC LE JURY (coef. 5) | | |
|---|--------------------|--------------------|
| | Admissibles | Lauréat.e.s |
| Moyenne | 11,30 | 13,36 |
| Note maximum | 17 | 17 |
| Note minimum | 6 | 9 |
| Note supérieure à 10 | 22 | 21 |

| MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE COLLECTIVE (coef. 2) | | |
|---|--------------------|--------------------|
| | Admissibles | Lauréat.e.s |
| Moyenne | 11,22 | 12,41 |
| Note maximum | 16 | 16 |
| Note minimum | 6 | 9 |
| Note supérieure à 10 | 24 | 21 |

| ALLEMAND (coef. 1) | | |
|-----------------------------|--------------------|--------------------|
| | Admissibles | Lauréat.e.s |
| Moyenne | 11 | 11 |
| Note maximum | 16 | 16 |
| Note minimum | 6 | 6 |
| Note supérieure à 10 | 1 | 1 |

| ANGLAIS (coef. 1) | | |
|-----------------------------|--------------------|--------------------|
| | Admissibles | Lauréat.e.s |
| Moyenne | 11,20 | 11,38 |
| Note maximum | 18 | 17 |
| Note minimum | 6,5 | 6,5 |
| Note supérieure à 10 | 13 | 7 |

| ESPAGNOL (coef. 1) | | |
|-----------------------------|--------------------|--------------------|
| | Admissibles | Lauréat.e.s |
| Moyenne | 14,5 | 12 |
| Note maximum | 17 | 12 |
| Note minimum | 12 | 12 |
| Note supérieure à 10 | 2 | 1 |

| ITALIEN (coef. 1) | | |
|-----------------------------|--------------------|--------------------|
| | Admissibles | Lauréat.e.s |
| Moyenne | 13,5 | 13,5 |
| Note maximum | 13,5 | 13,5 |
| Note minimum | 13,5 | 13,5 |
| Note supérieure à 10 | 1 | 1 |

3) MOYENNE GÉNÉRALE PAR CONCOURS

| | Admissibles | Lauréat.e.s |
|---------|-------------|-------------|
| Externe | 11,01 | 11,87 |
| Interne | 11,15 | 12,69 |

4) RÉSULTATS D'ADMISSION

- 233 points soit une moyenne de 11,65 / 20 pour **le concours externe**
=> soit 12 candidat.e.s admis
- 235 points soit une moyenne de 11,75 / 20 pour **le concours interne**
=> soit 22 candidat.e.s admis

XVIII. LAURÉATS

1) CONDITIONS D'ACCÈS

| | Nombre de lauréat.e.s | % de répartition |
|---|-----------------------|------------------|
| Diplôme requis | 9 | 75 % |
| Décision favorable de la commission d'équivalence de diplômes | 0 | 0 % |
| Dispense de diplôme (3 enfants, sportifs de haut niveau) | 3 | 25 % |
| TOTAL | 12 | 100 % |

2) RÉPARTITION DES CANDIDAT.E.S SELON LEURS CHOIX DE MATIÈRES

CONCOURS EXTERNE

Note de synthèse et de propositions portant sur un sujet technique :

| Option | Nombre de candidat.e.s |
|---|------------------------|
| Aménagement des territoires, déplacements et urbanisme | 5 |
| Constructions publiques, gestion immobilière, énergie | 3 |
| Ingénierie environnementale | 2 |
| Réseaux techniques urbains et infrastructures routières | 2 |
| Systèmes d'information et de communication | 0 |

| ÉPREUVE ORALE DE LANGUE | |
|-------------------------|------------------------|
| Matières | Nombre de candidat.e.s |
| Anglais | 11 |
| Italien | 1 |
| TOTAL | 12 |

Note de synthèse et de propositions portant sur un sujet technique :

| Option | Nombre de candidat.e.s |
|---|------------------------|
| Aménagement des territoires, déplacements et urbanisme | 8 |
| Constructions publiques, gestion immobilière, énergie | 4 |
| Ingénierie environnementale | 6 |
| Réseaux techniques urbains et infrastructures routières | 3 |
| Systèmes d'information et de communication | 1 |

| ÉPREUVE ORALE DE LANGUE | |
|-------------------------|------------------------|
| Matières | Nombre de candidat.e.s |
| Allemand | 3 |
| Anglais | 13 |
| Espagnol | 1 |
| TOTAL | 17 |

XIX. PROFIL DES LAURÉAT.E.S

ÂGE

| | Externe | Interne | TOTAL |
|-----------------|-----------|-----------|-----------|
| Moins de 25 ans | 0 | 0 | 0 |
| 25 - 29 ans | 0 | 0 | 0 |
| 30 - 34 ans | 3 | 4 | 7 |
| 35 - 39 ans | 6 | 5 | 11 |
| 40 - 44 ans | 3 | 5 | 8 |
| 45 - 49 ans | 0 | 7 | 7 |
| 50 - 54 ans | 0 | 1 | 1 |
| 55 - 59 ans | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 12 | 22 | 34 |

SEXE

| | Externe | Interne | TOTAL |
|--------------|-----------|-----------|-----------|
| FEMMES | 8 | 12 | 20 |
| HOMMES | 4 | 10 | 14 |
| TOTAL | 12 | 22 | 34 |

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE

| | Externe | Interne | TOTAL |
|-------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Auvergne-Rhône-Alpes | 2 | 0 | 2 |
| Bourgogne-Franche-Comté | 1 | 1 | 2 |
| Centre-Val de Loire | 1 | 0 | 1 |
| Corse | 0 | 1 | 1 |
| Grand Est | 1 | 3 | 4 |
| Guyane | 1 | 1 | 2 |
| Hauts-de-France | 0 | 1 | 1 |
| Île-de-France | 3 | 4 | 7 |
| Normandie | 1 | 2 | 3 |
| Nouvelle Aquitaine | 0 | 5 | 5 |
| Occitanie | 2 | 1 | 3 |
| PACA | 0 | 2 | 2 |
| Pays de la Loire | 0 | 1 | 1 |
| TOTAL | 12 | 22 | 34 |

PRÉPARATION SUIVIE

| | Externe | Interne | TOTAL |
|--------------------|-----------|-----------|-----------|
| Préparation | 8 | 15 | 23 |
| Pas de préparation | 4 | 7 | 11 |
| TOTAL | 12 | 22 | 34 |

ORGANISME DE FORMATION DE PRÉPARATION

| | Externe | Interne | TOTAL |
|--------------|----------|-----------|-----------|
| CNFPT | 2 | 15 | 17 |
| autres | 6 | 0 | 6 |
| TOTAL | 8 | 15 | 23 |

NIVEAU D'ÉTUDES

| | Externe | Interne | TOTAL |
|--------------------|---|-----------|-----------|
| Bac + 4 | 1 candidat.e admis.e de niveau Bac + 4 a fait l'objet d'une dispense de diplôme | 0 | 1 |
| Au-delà de Bac + 4 | 11 | 22 | 33 |
| TOTAL | 12 | 22 | 34 |

CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
80, RUE DE REVILLY - CS 41232 - 75576 PARIS CEDEX 12
TÉL. : 01 55 27 44 00 - FAX : 01 55 27 44 01
WWW.CNFPT.FR

Certification ISO 9001/2008
Élaboration et organisation des concours
et examens pour le recrutement des cadres A+
de la fonction publique territoriale

